



PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Gare de triage Drancy – Le Bourget

**Plan Particulier d'Intervention
PPI**

27 janvier 2017

L'élaboration du PPI

De quoi s'agit-il ?

Une stratégie de protection des populations et une réponse opérationnelle.

Prolongement du PUIMD lorsqu'un accident a des conséquences à l'extérieur de la gare de triage.

Historique :

Arrêté préfectoral du 2 octobre 2012 prescrit l'élaboration d'un PPI pour la gare de triage de Drancy - Le Bourget.

Travaux sur le PPI retardés par l'annulation le 11 décembre 2014 de l'arrêté préfectoral du 6 mars 2013 qui validait l'étude de danger de RFF.

Article R741-18 du CSI prévoit que le PPI « est élaboré dans un délai de deux ans à compter de la transmission par l'exploitant des informations nécessaires ».

 travaux d'élaboration du PPI conduits en parallèle de la finalisation de la nouvelle étude de danger en cours.

Délimitation de la zone PPI

Comment ?

En prenant en considération les plus grandes distances d'effets des phénomènes toxiques, de surpression et thermiques transmises.

Afin d'aboutir rapidement à un arrêté PPI, démarche en 2 étapes :

- établir un PPI sur la zone la plus directement impactée (rayon de 2600 mètres – 8 communes concernées),
- puis élargir le PPI sur un rayon interdépartemental en incluant la zone plus large impactée par le phénomène le plus majorant (déplacement d'un nuage de chlore).

1^{er} phase : Communes concernées par le périmètre PPI:

La zone PPI s'étend dans un rayon de 2600 mètres autour de la gare et concerne 8 communes : Drancy, Dugny, Le Bourget, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Bobigny, Aulnay-sous-Bois et Bondy.

Méthodologie employée pour l'élaboration du PPI

Les travaux sont réalisés sous le pilotage du directeur de cabinet du préfet.

Plusieurs groupes de travail ont été institués et se sont réunis à plusieurs reprises.

GT alerte → *moyens d'alerte des populations*

Prochaine réunion : 23 février 2017

GT enjeux → *recenser les sites à enjeux (ERP)*

GT organisation des secours → *formaliser les moyens et les missions de chaque service pour protéger les populations et lutter contre le sinistre et ses effets*

Alerter les riverains

Rappel : le PPI n'est pas le PUIMD

Le **PUIMD** est déclenché par un agent de la gare de triage en cas d'incident dont les conséquences sont limitées à l'enceinte de la gare.

La sirène de la gare n'est pas déclenchée mais un message de sécurité est diffusé aux personnes travaillant sur le site à l'aide des hauts parleurs de la gare.

- Appel des services de secours et de la préfecture.
- La préfecture avise les communes situées à proximité de la gare.

Le **PPI** est déclenché par le préfet lorsqu'un accident à des conséquences à l'extérieur de la gare de triage.

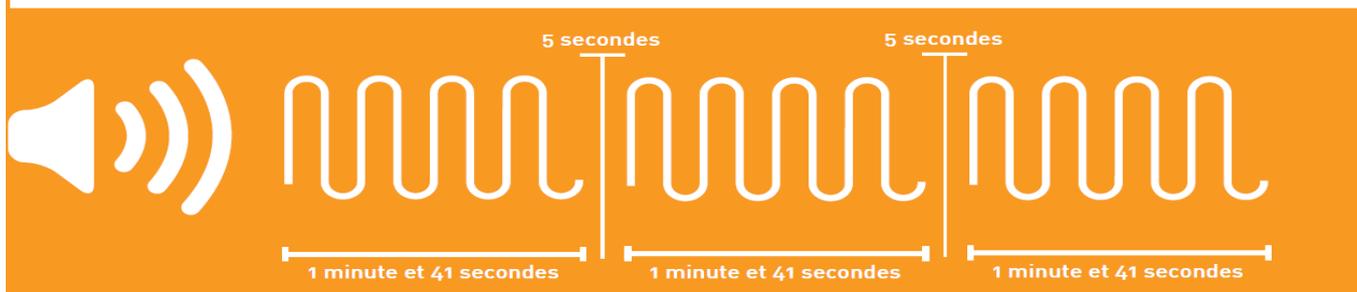
Principe d'alerte de la population afin d'assurer une mise en sécurité le plus rapidement possible population afin d'assurer sa sécurité.

La sirène de la gare est déclenchée et d'autres moyens d'alerte sont activés.

Les moyens d'alerte (1)

Les sirènes RENAR (Réseau National d'Alerte Radio)
(déclenchée par le DOSTL sur demande du préfet)

Il comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune une minute et quarante et une secondes.



Les moyens d'alerte (2)

L'application gouvernementale SAIP
(Système d'alerte et d'information des populations).



Les moyens d'alerte (3)

Le compte twitter du Préfet 93



Le partenariat avec France Bleu



Les moyens d'alerte (4)

Le système d'alerte téléphonique par sms de
la Préfecture

télé**alerte**·))

Interface d'inscription accessible sur le site internet de la préfecture depuis le 15/12/16



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

[Accueil](#) [S'inscrire aux alertes](#)

Inscrivez-vous au système d'alerte à la population

Dugny Le Bourget Aulnay-sous-Bois
La Courneuve Drancy Le Blanc-Mesnil
Bobigny Bondy



Présentation du service d'alerte à la population

Vous résidez à proximité de la gare de triage de Drancy-Le Bourget ?
En cas d'accident, la **Préfecture de la Seine-Saint-Denis** vous alerte dans les plus brefs délais par appel téléphonique.
Ce service est gratuit.

Pour vous inscrire, vous devez remplir le formulaire.

En cas d'alerte, la **Préfecture de la Seine-Saint-Denis** adressera un message vocal aux personnes inscrites.

Si vous changez de numéro de téléphone (fixe ou portable) ou d'adresse (déménagement), il vous faudra vous désinscrire via la préfecture uniquement, puis vous inscrire à nouveau au service.



[S'inscrire aux alertes](#)

Préfecture de la Seine-Saint-Denis - 1 esplanade Jean Moulin - 93007 BOBIGNY
Mentions légales | **Site web de la Préfecture**
Copyright ©  **télécom** 1990-2016
créateur de connexion humaine

Communication : supports d'information à destination des communes



A partir du 1er décembre 2016, la préfecture, en partenariat avec vos communes, lancera la création d'une chaîne d'alerte à destination des populations spécifiquement dédiée à la communication des accidents liés à la gare de triage de Drancy–Le Bourget ayant entraînés le déclenchement du PPI*.

Cette chaîne d'alerte vous permettra d'être informé(e) en temps réel, par téléphone, des accidents survenus et des mesures à prendre selon la gravité de l'événement.

Si vous habitez:

- AULNAY-SOUS-BOIS
- BOBIGNY
- BONDY
- DRANCY
- DUGNY
- LA COURNEUVE
- LE BOURGET
- LE BLANC-MESNIL,

nous vous encourageons fortement à vous inscrire dans le dispositif via le formulaire mis à votre disposition sur le site internet de la préfecture:

<http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/>

CE SERVICE EST SIMPLE ET GRATUIT!



* Plan Particulier d'Intervention



GARE DE TRIAGE DE DRANCY—LE BOURGET



PRÉFET DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

Vous souhaitez être informé (e) en temps réel des accidents survenus à la gare de triage ayant entraînés le déclenchement du PPI* et des mesures préconisées à cette occasion?

Dès le 1er décembre 2016, la préfecture vous propose de vous inscrire à un système d'alerte à la population spécifiquement dédié à ce site.

Il vous permettra de recevoir l'alerte par téléphone .

Inscrivez-vous sur
<http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/>

La démarche est **SIMPLE** et **GRATUITE!**

* Plan Particulier d'Intervention, déclenché par le Préfet du département

Calendrier prévisionnel (PPI 2600m)

Juin 2017 : Fin de l'élaboration du projet PPI

Le projet de PPI est adressé par le préfet aux maires des 8 communes où s'appliquera le plan et à l'exploitant, qui disposent d'un délai de deux mois pour faire parvenir au préfet leur avis (article R741-25 du code de la sécurité intérieure).

Septembre 2017 : Le projet PPI est mis à la disposition du public

Pendant un mois au siège de la sous-préfecture ou pour l'arrondissement chef-lieu à la préfecture, et à la mairie de chaque commune où s'appliquera le plan (article R741-26 du code de la sécurité intérieure).

Novembre 2017 : Approbation du PPI par le préfet

(Eventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations des maires et du public).